



Erreur sur le contrat de travail

Par **Bobby**, le **08/04/2008** à **19:46**

Bonjour, je viens de relire mon contrat de travail et je viens de m'apercevoir qu'il comporte une erreur. Il est écrit position 2.2 pour un coefficient de 150 alors que le coefficient 150 correspond théoriquement à la position 2.3. Mes fonctions correspondent à une position 2.2. Enfin, en SSII en informatique, c'est toujours flou, les fonctions peuvent être interprétées de manières différentes.

Sur mes fiches de salaires, il est écrit position 2.2 pour un coefficient de 130. Etant donné que les minima salariaux Syntec ont été revus récemment et que les salaires sont sur le point d'être révisés, j'aurai droit à un ajustement si on se base sur le 150 précisé dans le contrat de travail et définissant le salaire.

Je viens d'appeler le service paye et ils m'ont dit qu'ils allaient changer le 130 en 150 sur ma fiche de paye.

Est-ce que mon employeur peut être sommé de changer le 2.2/150 en 2.2/130 ou alors de changer le 2.2/150 en 2.3/150 ?

Egalement, si mon salaire est révisé malgré cette incohérence dans le rapport position/coéf de mon contrat de travail, est-ce qu'on pourra me demander de rembourser le trop perçu par la suite ?

Merci de m'apporter vos lumières.

Cordialement.